

VALEURS FORFAITAIRES et AMENAGEMENTS

2022

Valeur forfaitaire sans abattement	820 € / m ²
Valeur forfaitaire avec abattement 50 %	410 € / m ²
Tentes, caravanes et résidences mobiles de loisirs	3 000 € par emplacement
Habitations légères de loisirs	10 000 € par emplacement
Piscines	200 € / m ²
Éoliennes d'une hauteur supérieure à 12 mètres	3 000 € par éolienne
Panneaux photovoltaïques au sol	10 € / m ²
Aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article L331-10	2 000 € par emplacement cette valeur pouvant être augmentée jusqu'à 5 000 € par délibération